



12 JAN. 2015
025

À Atuona, le 9 et 10 janvier 2015

Procès-verbal CODIM

Conseil communautaire de la CODIM, 09/01/15 15.00 pm, sur convocation du Président de la CODIM jointe par courriel selon l'ordre du jour suivant :

- Point sur les études des déchets par Angélique MOULON de la SPEED et Sophie ESCANDE WANSON de la DIP ;
- Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Jean François BUTAUD et remise du rapport final ;
- Adoption du procès-verbal 25 juin 2014 ;
- Examen et vote du Budget prévisionnel 2015 ;
- Examen et adoption des délibérations ;
- Point sur la candidature au poste de DGS de la CODIM ;
- Point sur l'avancement de l'étude du Tourisme aux Marquises ;
- Questions diverses.

Sont présents : Felix BARSINAS, Joselyne PIRIOTUA, Marcel BRUNEAU, Henri TUIEINUI, Ani PETERANO, Toti TEIKIEHUPOKO, Nestor OHU, Joseph KAIHA, Etienne TEHAAMOANA, Benoit KAUTAI, Florentine SCALLAMERA, Cécilia KAMIA, Mme l'Administratrice d'État Guyslaine CHARIER, M. l'Administrateur du Pays Teva QUESNOT 5 intervenants sont aussi présents.

Le président ouvre la séance en adressant ses vœux pour la nouvelle année aux membres du conseil communautaire et présente Mme l'Administratrice d'État Ghislaine CHARIER et M. l'Administrateur du Pays Teva QUESNOT.

1) Point sur les études des déchets SPEED et DIP

Angélique MOULON présente l'étude qui comporte 3 phases : le diagnostic initial, les investigations de terrain et les propositions techniques.
Elle présente les divers diagnostics :

a) FATU IVA.

Elle rappelle la méthodologie d'ESR. Marcel BRUNEAU s'interroge sur les délais impartis afin d'aboutir rapidement à la réalisation. La SPEED conçoit que si les Maires valident les conclusions, les coûts seront réduits. Elle expose le diagnostic initial des décharges de Fatu-iva. Le directeur adjoint de la SPEED, rassure Marcel BRUNEAU de l'exploitation possible dans le futur.

b) TAHUATA

Sophie ESCANDE souligne que ces études seront transmises aux services compétents du Pays qui statueront par la suite. Face aux interrogations de Joseph KAIHA, la publication des arrêtés d'application, contraint chaque maire à les respecter (pas de brûlage, huile usée...)

c) UA HUKA et NUKU HIVA

Elle évoque à présent le planning ESR des lots 1 et 2. Benoit KAUTAI évoque que dans les familles marquisiennes cette pratique de brûler les ordures qui est, existe encore bien avant l'existence d'un dépotoir. Le président rejoint les propos de Benoit KAUTAI.

Sophie ESCANDE souhaite rappeler qu'il s'agit là aussi de protéger l'agent communal de tout risque lié à sa santé.

Le conseil communautaire commence, 10/01/15 8.10 am, par la présentation du programme de travail de la journée. Le président laisse Bertille présenter le budget.

3) Examen et vote du Budget prévisionnel 2015

Bertille présente le bilan, article par article, de l'exercice 2014. Elle rappelle également, à titre d'information, le budget prévisionnel voté pour l'exercice 2014.

Benoit KAUTAI intervient sur l'article 6226, « honoraires », et demande s'il ne serait pas bienvenu de s'entourer d'un juriste pour définir les limites de compétences de la CODIM, des communes...

Joseph KAIHA pose une interrogation sur l'article, « communication », et demande ce qu'il en est. L'administratrice d'État informe d'une création d'un onglet consacré à la CODIM par le biais de la page de la subdivision.

Benoit KAUTAI propose le recrutement d'une personne qui se chargera de la publication d'un journal de la CODIM. Joseph KAIHA suppose que le manque d'intérêt de personnes ressources est d'ordre financier.

Bertille présente le chapitre 12. L'article 6215, « personnel affecté par la collectivité », interpelle Joseph KAIHA et pose la question de l'utilité de cet article. Benoit KAUTAI cite un exemple. Joseph KAIHA s'interroge sur les limites juridiques de la CODIM, en matière de convention par exemple.

Joseph KAIHA demande des précisions sur la « rémunération personnel temporaire », si le DGS qui sera recruté fait parti de cet article. Benoit KAUTAI pose la question de cotisation retraite d'un conseiller communautaire. L'administratrice prend note de cette interrogation.

Benoit KAUTAI propose la mise en place d'un calendrier de déplacements des élus. Le président propose de réduire le budget de l'article 6574 afin de doter l'article 6532 de moyens supplémentaires. Joseph KAIHA s'est renseigné dernièrement sur les aides de financement FIP en matière d'informatique.

Le conseil communautaire procède à une analyse des subventions octroyées.

Bertille passe désormais à la section d'investissement. L'administrateur du Pays s'interroge sur le cout élevé des études sur les décharges. Joseph KAIHA met en avant alors l'utilité des commissions du conseil communautaire pour l'analyse des projets avec les bureaux d'étude. Il soulève la rencontre des Maires avec le Président du Pays au sujet de la gestion des déchets. Joseph KAIHA interroge Bertille sur la situation de la prestation de la DIP. Le président averti le conseil qu'au dernier congrès des maires, il a été annoncé d'une baisse des dotations pour toutes les communes, les communautés de communes incluses.

Le président parle de l'investissement des chapiteaux. Joseph KAIHA propose que la CODIM ne supporte pas 100% de l'investissement des chapiteaux ; pourquoi pas ne pas solliciter l'aide de la DDC. Le président dit que les démarches sont longues et utilise l'exemple d'une situation qu'il a vécue au sein de sa commune. Il est soutenu par Etienne TEHAAMOANA. Joseph KAIHA insiste sur ces demandes d'aides qui ne seront pas vaines. L'administratrice d'État rappelle au conseil qu'elle a déjà annoncé par le passé que des aides de l'État existent. Henry TUIEINUI suppose que le conseil peut faire un plan de financement d'ores et déjà, mais d'investir à 100% pour le moment. Joseph KAIHA s'interroge sur la rigidité des chapiteaux ; s'il faut investir, autant le faire sur des chapiteaux durables ; et la quantité de tables.

Henry TUIEINUI s'interroge sur comment se fait-il que le Pays n'accepte-t-il pas si facilement la détaxe sur la carburant.

Le président demande si le Pays pouvait mettre à disposition un équipage. L'administrateur du Pays conçoit que ce qui pose véritablement problème est la charge salariale. Le président rappelle que par le passé 24 millions ont été investis pour des études en vue de la mise en place de transports maritimes au nord et au sud.

Or, aujourd'hui le Pays nous offre la possibilité de mettre en œuvre cela, il apparaît clair que ce projet est bienvenu. Henry TUIEINUI demande si les tarifs proposés sont basés sur une exploitation avec la détaxe sur le carburant.

Marcel BRUNEAU pose la question de l'hélicoptère. L'administrateur du Pays répond que ce moyen ne s'oppose à la mise en place de l'hélicoptère. Il impéraitif que celui-ci soit mis en place en priorité, selon lui. Le président dit que le Pays est favorable à l'installation de l'hélicoptère. L'administrateur du Pays ne comprend pas pourquoi est-il si difficile son implantation car il s'agit d'une initiative privé.

Joseph KAIHA propose de rencontrer le partenaire porteur du projet et apporte une précision sur le cout du transport maritime interinsulaire. D'après lui, il faudrait d'avantage s'interroger sur la part de chacun (CODIM et communes des iles Marquises)... Cela mérite réflexion.

La CODIM doit-elle gérer ou peut-elle faire appel à une société privée s'interroge Benoit KAUTA et Marcel BRUNEAU, Henry TUIEINUI revient sur la détaxe du carburant, condition sine qua non à la viabilité du projet. Benoit KAUTA pour comparaison évoque l'exemple de Bora Bora. Joseph KAIHA renvoie le conseil aux études menées par le passé.

Benoit KAUTA préfère se focaliser sur un navire médicalisé, type ambulance, pour le nord. Le président répond qu'en matière de sécurité cela est de compétence d'État. L'administratrice d'État rappelle les compétences de l'État. Joseph KAIHA suggère de prioriser nos priorités.

5) Examen et adoption des délibérations

Délibération N° 01-2015 du 9 janvier 2015 adoptant le budget primitif de la communauté de communes des iles Marquises, exercice 2015. La délibération est adoptée par l'ensemble du conseil.

Délibération N° 02-2015 du 9 janvier 2015 portant sur l'acquisition d'un détecteur de fuites d'eau. La délibération est adoptée par l'ensemble du conseil.

Délibération N° 03-2015 du 9 janvier 2015 portant sur l'acquisition de chapiteaux et de tables pour le festival des iles Marquises. La délibération est adoptée par l'ensemble du conseil.

Délibération N° 02-2015 du 9 janvier 2015 accordant une subvention d'un montant de 1000 000 à l'association pour les recherches scientifiques et historiques sur Eiao (ARSH EIAO). Il faudrait, pour Joseph KAIHA, rappeler au professeur CHARLEUX, que la CODIM n'accompagnera pas son association dans l'avenir. Marcel BRUNEAU évoque un fait malencontreux concernant Eiao. Le maire de Nuku-Hiva s'oppose aux propos de celui-ci. La délibération est adoptée par l'ensemble du conseil.

6) Point sur la candidature de au poste de DGS de la CODIM

Le président expose les candidatures et rappelle le choix passé du conseil communautaire sur la candidature de Mareva KUCHINKE.

Le président parle maintenant de l'AMP, suite à un courrier de la direction de l'environnement.

Il s'informerait auprès de Sophie de la suite à donner car c'est une réunion importante qui sollicite aussi la présence des acteurs locaux (nos pêcheurs, nos présidents des associations concernées...)

Le président évoque la rencontre qu'il a eu avec les élus des Tuamotu Gambier et Australes sur la problématique de nos étudiants des îles qui faute d'hébergement, ne terminent pas leurs études et les obligent à revenir chez les parents.

Aujourd'hui, le Président du Pays est favorable dans un premier temps de réaménager « la Cité GRAND » en un foyer d'accueil des étudiants des îles dès que l'affectation sera officielle entre l'Etat et le Pays, à savoir le transfert du bien foncier appartenant à la défense au Pays.

En outre, le Président du Pays encourage les élus Maires à réfléchir dans la gestion future du foyer d'accueil qu'il confiera aux élus des archipels (Tuamotu, Gambier, Australes et Marquises) lorsque la Cité sera totalement rénovée.

Comme l'a indiqué le Président dans sa présentation la veille, chaque Maire devra définir le lieu d'implantation d'un ponton flottant dans sa commune. Grâce à un prestataire, nous avons pu visionner un avant-projet de la mise en place d'un ponton flottant permettant de faciliter l'embarquement, le débarquement des passagers dans des meilleures conditions. Benoit KAUTAI sollicite l'intervention d'un spécialiste.

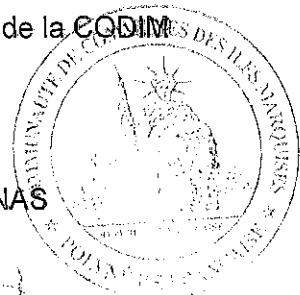
La séance est levée, 14.25.

FP

FP ⇒

Le Président de la CODIM

Félix BARSINAS



le secrétaire de séance

Casimir UTIA